

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Action réseau consommateurs (ARC) et
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

Question 2.

La SCGM disait craindre de perdre certaines économies d'échelle advenant un dégroupement des tarifs. Ainsi, la SCGM stipulait lors de la cause R-3313-94, Phase I :

« Les économies d'échelle se rapportant à la diversité de la clientèle, soit le phénomène de la non-coïncidence des pointes et celui de la prévision des besoins, pourraient être réduites. Il en est de même pour les économies d'échelle associées à la taille de la clientèle pour les outils de transport et d'équilibrage des charges ainsi que les coûts d'approvisionnement gazier. »

- 2.1 Suite aux travaux préparatoires effectués récemment, ces craintes de réduction des économies d'échelle s'avèrent-elles encore fondées :
- a) en ce qui a trait au phénomène de la non-coïncidence des pointes et de la prévision des besoins?
 - b) en ce qui a trait à la taille de la clientèle et aux coûts d'approvisionnement gazier?
-

Réponse

La somme des coûts des outils d'équilibrage requis pour gérer individuellement chacun des clients est supérieure au coût des outils d'équilibrage requis pour gérer la totalité des clients pris ensemble. La segmentation de la clientèle du point de vue de la gestion opérationnelle est moins efficace que lorsque celle-ci demeure non segmentée. Lorsque la clientèle est segmentée, il y a perte de la diversité que l'on a lorsque tous les clients sont gérés ensemble.

SCGM verra toujours à optimiser ses outils de transport et d'équilibrage pour la clientèle qu'elle desservira, mais une clientèle de plus en plus segmentée pourra avoir un effet négatif sur l'efficacité totale des services totaux rendus aux clients segmentés par divers fournisseurs.